5-V b c d (2007-2008) — N° 2
(Annexe 3)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

23 JUIN 2008

PROJET DE DÉCRET

contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission du Budget, des Finances et de l'Equipement

par

M. J. Gennen

* Voir Doc. 5 – V bcd (2007 – 2008) – N° 1 - Annexe 3
CRAC n° 154 (2007 – 2008)

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

Mesdames, Messieurs,

Votre Commission du Budget, des Finances et de l'Equipement, s'est réunie le lundi 23 juin 2008, en séance publique de Commission, afin d'examiner le projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 (Doc. 5-V bcd (2007-2008) – N°1 et annexe 3). ([1])

(1) *Ont participé aux travaux* :

Mme Barzin, MM. Bayenet, Bodson, Mme Cassart-Mailleux, MM. de Lamotte, Fourny (Président), Gennen (Gennen), Kubla, Miller, Pirlot, Van Cauwenberghe, Walry

Ont assisté à la réunion :

Mmes Bertouille, Dethier-Neumann, MM. Grommes, Petitjean

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Equipement

Mme Buchsenschmidt, Première auditrice à la Cour des comptes

Mme Raimarkers, Auditrice à la Cour des comptes

EXPOSÉ DU MINISTRE

M. le Ministre attire, tout d'abord, l'attention sur le fait que l'ajustement du budget est un exercice purement technique. A cet égard, le budget 2008 ajusté ne déroge pas à cette règle.

1. Les infrastructures sportives

Comme cela se marque à l'analyse des chiffres du budget alloué aux infrastructures sportives, il n'y a pas eu de véritables modifications apportées au sein de l'enveloppe budgétaire globale de cette compétence.

M. le Ministre précise qu'il a néanmoins transféré certains moyens, certes minimes (33 milliers d'euros), afin de renforcer les crédits affectés aux petites infrastructures publiques.

Enfin, les crédits d'ordonnancement de l'A.B. 41.01 dédicacée aux PTP ont été diminués de 226 milliers d'euros dans le cadre des décomptes relatifs à l'exercice 2007 et à la suite de la décision du Gouvernement wallon du 21 mars 2008.

2. La rénovation et revitalisation urbaine

En ce qui concerne la rénovation et revitalisation urbaine, les mouvements opérés lors du présent ajustement sont également réduits à leur plus simple expression.

En réalité, le seul mouvement concerne la diminution des crédits d'engagement de l'A.B. 63.11 consacrée à la rénovation urbaine, laquelle a actuellement un taux de réalisation de 0,00 %. Cette réduction a essentiellement été affectée à la création de l'A.B. destinée aux frais de consultance en gestion de la dette (DO 40.01 – AB 12.08).

3. Le réseau routier et autoroutier (partie génie civil - DO 51.01)

En ce qui concerne cette matière, les chiffres qui sont présentés résultent totalement des réallocations et des transferts effectués au cours des premiers mois de l'année. Il en résulte que, comme l'année passée, mais dans une moindre mesure, l'hiver clément a permis de réaffecter 3 millions d'euros du service d'hiver vers les marquages du réseau routier.

M. le Ministre indique qu'il a également diminué les frais d'études et les moyens de l'entretien des aires et parkings autoroutiers afin d'augmenter, de 2 millions d'euros, les crédits affectés aux marquages du réseau autoroutier.

Comme il a déjà eu l'occasion de le signaler à M. le Député Borsus en réponse à une question parlementaire, ces réallocations ont été effectuées afin de mener un maximum de campagnes de marquages au printemps et en été lorsque les conditions de pose sont statistiquement les plus favorables. Et d'ajouter qu'il a adressé une note à son administration, afin qu'elle utilise les marquages les plus performants en terme de visibilité nocturne sur les axes autoroutiers concernés par l'extinction de l'éclairage.

Pour le surplus, à l'instar des membres de cette Assemblée, M. le Ministre regrette que les budgets afférents à cette compétence n'aient pu être augmentés afin, notamment, de faire face aux coûts des matières premières. Il ne désespère toutefois pas d'obtenir, lors du budget initial 2009, une indexation de ces crédits.

Enfin, comme il a déjà eu l'occasion d'en débattre avec M. le Député Stoffels, il confirme, une nouvelle fois, que l'état des routes nécessite une mesure de rattrapage, afin de donner à la Région wallonne un réseau de qualité performant, convivial et sécurisé.

A cet égard, un financement alternatif de l'ordre de 300 millions d'euros, complétant les budgets d'entretien extraordinaire devrait permettre une remise à niveau des sections à réparer prioritairement.

M. le Ministre espère pouvoir présenter l'ensemble de ce dossier au Gouvernement à la rentrée prochaine.

4. Les voies hydrauliques (DO 52.01)

Le budget des voies hydrauliques, partie génie civil, n'a, lui non plus, pas connu de modifications notables lors de cet ajustement.

En résumé, M. le Ministre a essentiellement augmenté les moyens dédiés à l'AB 73.03 « Acquisition de terrains, construction, aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques », car ceux-ci avaient largement

été entamés par les expropriations dans le cadre du Trilogiport (7,4 millions d'euros engagés en 2008), même si une réallocation de 4 millions d'euros avait déjà été effectuée.

5. L'électromécanique (DO 51.02 et 52.02) et les services techniques (DO 53.03 et 53.04)

Le seul mouvement constaté pour l'ensemble de ces matières a trait à une diminution des moyens de 100 milliers d'euros destinés au Ministre de la fonction publique afin de compenser le coût de l'engagement de deux agents de niveau 1 durant un an dans le cadre de la cartographie.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Kubla a pu lire dans la presse que M. le Ministre prépare une grande remise en état du réseau routier. Cette décision n'a pas été prise lors de l'élaboration du budget pour l'année 2008, mais l'a été depuis lors. Il a le sentiment que cette remise en état pourrait avoir lieu avec l'intervention de la SOFICO.

M. le Ministre s'empresse de préciser que la décision n'a pas encore été prise.

M. Kubla indique qu'elle est néanmoins communiquée. Ainsi, la décision apparaît aux yeux du lecteur comme un fait établi. Ce Commissaire trouve dommage que la presse ne soit pas présente pour pouvoir nuancer ce qu'il a pu lire. Cela semblait être un fait acquis dont M. le Ministre en avait fait un point majeur de sa politique pour cette année. Il imagine mal que M. le Ministre, en tant que vice-Président du Gouvernement et membre du Kern, n'obtienne pas ce qu'il souhaite. M. Kubla se pose la question de la voie juridique et demande si le décret relatif à la SOFICO doit être modifié.

M. le Ministre répond par l'affirmative, ce qui implique que le débat aura lieu au Parlement.

M. Kubla, revenant à des préoccupations d'ordre budgétaire, dit s'inquiéter de l'accumulation de montants spectaculaires débudgétisés venant du fédéral pour les hôpitaux, de la SOFICO pour les routes, pour les maisons de repos, les aéroports, … Dans les faits, les montants sont débudgétisés. Ces montants devront tôt ou tard être payés.

M. Kubla dit observer une tendance « Saint-Nicolas » où tous les ministres annoncent des montants renversants. Il demande à M. le Ministre de réaliser un relevé à l'intention des Membres de la présente Commission relatif à l'accumulation depuis le début de l'année des débudgétisations qui sortent du périmètre du SEC, mais qui seront néanmoins à payer.

En ce qui concerne la question des financements alternatifs, **M. le Ministre** répond qu'il renvoie à sa réponse à l'interpellation sur « Les financements alternatifs : l'état des lieux et les perspectives d'avenir », posée par M. Borsus en réunion de cette Commission le 9 juin 2008. Il suggère de s'en référer, à cet égard, au compte rendu analytique de ladite réunion de Commission (CRAC (2007-2008) – N°144).

VOTE

Par 8 voix contre 4, la Commission du Budget, des Finances et de l'Equipement a adopté le projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiae*.

RAPPORT

A l'unanimité des Membres présents, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du présent rapport.

Le Rapporteur, Le Président,

J. Gennen D. Fourny